Université Rennes 2

Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP)

La Validation des Acquis Personnels et Professionnels vous permet d'accéder à un niveau d'études auquel vous ne pouvez prétendre avec les diplômes que vous possédez.

La Validation des Acquis Personnels et Professionnels vous permet d'accéder à un niveau d'études auquel vous ne pouvez prétendre avec les diplômes que vous possédez.

Elle s'adresse à toute personne souhaitant accéder aux différents niveaux de l'enseignement supérieur avec deux conditions restrictives :

- Les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense doivent avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et être âgés de vingt ans au moins
- Les candidats en cas d'échec à une année de formation ne peuvent demander la validation de celle-ci avant trois ans

Si vous n'avez pas le niveau académique requis, hormis dans les deux situations indiquées ci-dessus, vous devez obligatoirement formuler une demande de VAPP auprès de nos services. (ex : vous êtes titulaire d'un BTS correspondant à un niveau BAC +2 et vous souhaitez reprendre vos études en Master 1).

Si vous possédez d'ores et déjà le diplôme requis ou d'un niveau supérieur, vous pouvez déposer votre candidature sans passer par une démarche de VAPP. (ex : Vous êtes titulaire d'un Master et souhaitez reprendre vos études sur une Licence 2 d'une autre filière)

Les étapes de la demande

Information

Informations collectives

Chaque mois, nous vous proposons une réunion d'information dédiée aux dispositifs de validation d'acquis et au bilan de compétences. Ce temps vous est proposé en visioconférence sur l'heure du déjeuner et vous permet de découvrir les différents dispositifs et de poser vos questions.

Inscription obligatoire via smartagenda de l'Université Rennes 2 , rubrique "Inscrivez-vous !".

Aide au positionnement

Afin d'identifier le dispositif et le diplôme le plus adapté parmi notre offre de formation, nous aurons besoin que vous nous présentiez votre projet professionnel. Si celui-ci n'est pas encore complètement défini vous pouvez contacter un Conseiller en Evolution Professionnelle ou engager un bilan de compétences.

Tous les diplômes de l'université Rennes 2 inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont ouverts à la VAE.
Le Pôle Validation des Acquis-Bilan de Compétences peut vous accompagner votre réflexion quant au choix du diplôme et/ou du dispositif le plus adapté à votre situation, votre parcours et votre projet.

L'étude de faisabilité

Pour recevoir votre dossier de faisabilité, merci de nous adresser la fiche projet qui vous sera envoyée par mail suite à votre participation à la réunion d'information collective, complétée et accompagnée d'un CV et d'une Lettre de motivation.

L'étude de faisabilité de votre demande se fait conjointement entre une conseillère validation d'acquis et la référente ou le référent pédagogique du diplôme visé. Elle permet d'émettre un premier avis sur la correspondance entre vos acquis et les attendus en termes de prérequis pour intégrer le niveau de formation demandée, afin de vous permettre de vous positionner au mieux dans votre démarche de VAE.

Financer votre VAPP

Les frais de dossier VAPP s'élèvent à 80€. En complément, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé de 3h d'un montant total de 210€.

Découvrez nos tarifs

Rédaction du dossier VAPP

Lorsque votre demande de faisabilité est acceptée et votre dossier administratif et financier validé, vous pouvez commencer la rédaction de votre dossier VAPP.

Ce dossier vise à valoriser votre parcours et démontrer vos compétences et connaissances en lien avec la formation visée. Il est composé de deux parties : Parcours du candidat et Synthèse des acquis.

En parallèle de cette accompagnement vous devez procéder au dépôt de votre candidature à l'université

Accompagnement

Pour vous aider dans la rédaction de ce dossier, nous vous proposons un accompagnement individualisé et adapté comprenant un atelier collectif (les étapes de la démarche, les interlocuteurs, présentation du dossier, identification de vos compétences, aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation…), un rendez-vous individuel avec une conseillère VAPP, ainsi qu'un espace ressources en ligne où vous trouverez notamment la trame du dossier ainsi qu'un guide d'accompagnement.

L'accompagnement VAPP peut être réalisé entièrement à distance (en visioconférence ou par téléphone) ou en présentiel.

Étude du dossier VAPP par la commission pédagogique

Pour les demandes d'entrée en DEUST 1, Licence 1 ou Master 1 les dossiers de demande de VAPP doivent être remis à votre conseillère au sein du Pôle Validation des Acquis et Bilan de Compétences.
Pour les demandes d'entrée en DEUST 2, Licence 2, Licence 3, Licence Professionnelle ou Master 2, les dossiers de demande de VAPP doivent être joints à votre candidature en ligne via la plateforme eCandidat.

La commission pédagogique donne son avis sur :

- La demande de VAPP : Avez-vous les prérequis nécessaires pour intégrer le niveau de formation demandé ?
- La candidature : Sur les filières à accès sélectif, classement de votre candidature en fonction des candidatures des autres candidat.es

Trois possibilités de décision de la commission pédagogique :

- VAPP refusée et candidature refusée : vous ne pourrez pas vous inscrire dans la formation souhaitée. En fonction des préconisations de la commission pédagogique, des solutions alternatives pourront potentiellement vous être proposée.
- VAPP acceptée et candidature refusée : Vous gardez le bénéfice de votre VAPP tant que la formation est proposée dans l'offre de formation de l'université Rennes 2 et pourrez redéposer votre candidature l'année suivante sans avoir à reformuler une demande de VAPP.
- VAPP acceptée et candidature acceptée : Vous êtes autorisé.e à vous inscrire en formation. Veillez à bien confirmer votre candidature sur eCandidat et procédez à votre inscription à l'université.

Synthèse de la procédure

Contact
Pôle Validation des Acquis & Bilan de compétences

Bâtiment A - 4e étage
Place du Recteur Henri Le Moal
35043 Rennes

sfca@univ-rennes2.fr
+33 2 99 14 20 36
À voir aussi

- Site web du SFCA